

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 71**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

---

**OBJET**

- 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 5ème répartition 2017
- 2) Soutien aux Médias Associatifs - Fonctionnement - 4ème répartition 2017
- 3) Soutien de la Vie Associative - Investissement - 4ème répartition 2017.

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
1 39 15**

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Les crédits alloués par notre Département en 2017, pour le soutien à la vie associative et le soutien aux médias associatifs, sont respectivement de 1 843 000 € et 100 000 € en fonctionnement. De plus, une autorisation de programme a été créée pour un montant de 250 000 €

Par ailleurs, délégation a été donnée à la commission permanente pour la répartition de ces crédits sur la proposition de la commission Exigence sociale.

A ce jour, la commission permanente du Conseil départemental a procédé à la répartition de ces enveloppes à hauteur de 1 726 400 € pour le soutien de la vie associative – fonctionnement et à hauteur de 141 500 € pour le soutien aux médias associatifs – fonctionnement.

Des virements de crédit ont été effectués pour alimenter les programmes soutien de la Vie Associative – fonctionnement et soutien aux Médias Associatifs.

Par ailleurs, il est rappelé que la commission permanente du 13 Juillet 2016 a attribué à l'association Conseil Représentatif des Institutions Juives de France une subvention d'un montant de 30 000 € au titre d'un projet spécifique : « Organisation d'un voyage à Berlin », action réalisée en partenariat avec quatre collèges du département. Par message en date du 8 septembre 2017, l'association a informé le Département qu'elle n'a pas pu réaliser ce déplacement en 2017 comme prévu suite à des grèves du personnel aérien. En conséquence, il est proposé à la commission permanente d'autoriser l'association à utiliser la subvention sur l'exercice 2018.

La dotation étant suffisante, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2017.

Le montant des subventions s'élève à :

- 1) **255 660 €** au titre du dispositif de soutien à la vie associative – fonctionnement ;
- 2) **14 500 €** au titre du dispositif de soutien aux médias associatifs – fonctionnement ;
- 3) **34 200 €** au titre du dispositif de soutien à la vie associative – investissement biens mobiliers.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 € une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la vie associative, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer les subventions figurant dans les tableaux ci-annexés ;
- autoriser l'utilisation de la subvention accordée à l'association « Conseil Représentatif des Institutions Juives de France » par la commission permanente du 13 Juillet 2016 pour un montant de 30 000 € jusqu'au 31 Décembre 2018 ;
- imputer les dépenses correspondantes, à savoir :
  - 270 160 € au chapitre 65, du budget départemental ;
  - 34 200 € au chapitre 204, du budget départemental ;
- approuver les montants des affectations comme indiqués dans les documents figurant en annexe ;
- m'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou excède 23.000 € à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL